

SÉANCE DU COMITÉ EXÉCUTIF

Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Québec, tenue le vendredi 12 juin 2020 à 08 h 34, à l'hôtel de ville de Québec, 2 rue des Jardins, Québec.

Sont présents: M. Rémy Normand, vice-président
Mme Marie-Josée Savard, vice-présidente
Mme Alicia Despins
M. Jérémie Ernould
Mme Michelle Morin-Doyle
Mme Suzanne Verreault
M. Steeve Verret
Mme Émilie Villeneuve
M. Patrick Voyer

Sont également
présents: M. Luc Monty, directeur général
M. Gilles Dufour, directeur général adjoint
M^e Sylvain Ouellet, greffier

Est absent: M. le maire Régis Labeaume, président

Madame la conseillère Marie-Josée Savard préside la séance.

La séance se tient par visioconférence. Les personnes présentes peuvent prendre part aux discussions et entendre clairement ce qui est dit.

CE-2020-1044 Révocation de l'autorisation d'occuper le domaine public sous la rue de la Couronne (partie du lot 1 623 229, étant maintenant connu comme étant le lot 5 381 925 du cadastre du Québec, et autorisation de régler hors cour le litige entre la Ville de Québec et *Hôtel Pur Québec LP* – Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'ajout au programme des immobilisations du Service de l'ingénierie et son affectation à la fermeture des tunnels - [AJ2020-014](#) (Ra-2207)

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° révoque l'autorisation d'occuper le domaine public sous la rue de la Couronne, sur une partie du lot 5 381 925 du cadastre du Québec, circonscription foncière du Québec (auparavant une partie du lot 1 623 229 du même cadastre), consentie pour l'utilité du lot 1 478 773 en vertu de l'acte publié le 28 novembre 2000 au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Québec sous le numéro 1 745 860;
- 2° autorise le greffier de la Ville à rédiger l'avis de révocation de cette autorisation et demande à l'officier de la publicité des droits la radiation de toute inscription à cet effet à l'égard de chaque lot affecté, conformément à

l'article 91 de l'annexe C de la *Charte de la ville de Québec, capitale nationale du Québec* (RLRQ c C-11.5);

- 3° approuve le règlement hors cour de la réclamation de la Ville de Québec à l'égard de *Hôtel Pur Québec LP*, relative aux frais d'enlèvement des infrastructures situées sous la rue de la Couronne, en contrepartie de l'encaissement de la somme de 500 000 \$, taxes incluses, en capital, intérêts et tout autre frais;
- 4° autorise les avocats de la Ville de Québec, *Giasson et associés*, à signer, pour et au nom de la Ville, la transaction et quittance, ainsi que tout autre document nécessaire pour donner effet aux présentes.

Il est également résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation d'un ajout au programme des immobilisations du Service de l'ingénierie d'un montant de 500 000 \$ et son affectation au projet lié aux travaux nécessaires à la fermeture des tunnels.

CE-2020-1045 **Abrogation de la résolution CE-2020-0991 - Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la ratification de la lettre d'entente de collaboration entre la Ville de Québec et la *Société de transport de Québec (Réseau de transport de la Capitale)* dans le cadre de la réalisation du Réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec (Dossier 73990) - AP2020-421 (Abroge CE-2020-0991) (Ra-2207)**

Il est résolu d'abroger la résolution CE-2020-0991 du 10 juin 2020.

Il est également résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° la ratification de la lettre d'entente de collaboration entre la Ville de Québec et la *Société de transport de Québec (Réseau de transport de la Capitale)* dans le cadre de la réalisation du *Réseau structurant de transport en commun* de la Ville de Québec;
- 2° la ratification de la signature de ladite lettre d'entente de collaboration entre le directeur général de la Ville et le directeur général de la *Société de transport de Québec (Réseau de transport de la Capitale)*;
- 3° l'autorisation au directeur général de la Ville de signer tous les documents requis et nécessaires pour donner effet à ladite lettre d'entente de collaboration.

CE-2020-1046 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avenant à l'entente entre la Ville de Québec et le *Salon international du livre de Québec*, relative à la réalisation de l'événement *Salon international du livre de Québec* pour les éditions 2019, 2020 et 2021 - BE2020-027 (Ra-2207)**

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de la conclusion de l'avenant à l'entente entre la Ville de Québec et le *Salon international du livre de Québec*, relative à la réalisation de l'événement *Salon international du livre de Québec*, pour la période du 10 au 18 avril 2019, du 15 au 19 avril 2020 et du 7 au 11 avril 2021, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit avenant joint au sommaire décisionnel;
 - 2° à la directrice du Bureau des grands événements et au greffier de la Ville de signer ledit avenant.
-

CE-2020-1047 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avenant à l'entente entre la Ville de Québec et *Voile internationale Québec*, relative à la réalisation de l'événement *Transat Québec / Saint-Malo* en 2020 - **BE2020-041** (Ra-2207)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion de l'avenant à l'entente entre la Ville de Québec et *Voile internationale Québec*, relative à la réalisation de l'événement *Transat Québec / Saint-Malo* en 2020, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit avenant joint au sommaire décisionnel.

CE-2020-1048 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le second avenant à l'entente entre la Ville de Québec et le *Festival d'été international de Québec inc.*, relative au versement d'une subvention, pour la réalisation de l'événement *Festival d'été de Québec* en 2018, 2019 et 2020 - **BE2020-044** (Ra-2207)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion du second avenant à l'entente du 20 juin 2018 entre la Ville de Québec et le *Festival d'été international de Québec inc.*, modifiée une première fois le 29 mai 2019, relative au versement d'une subvention, pour la réalisation de l'événement *Festival d'été de Québec* en 2018, 2019 et 2020, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit avenant joint au sommaire décisionnel.

CE-2020-1049 **Abrogation de la résolution CE-2020-0992 - Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur la réalisation du réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1342 - **RS2020-004** (Abroge CE-2020-0992) (Ra-2207)**

Il est résolu d'abroger la résolution CE-2020-0992 du 10 juin 2020.

Il est également résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur la réalisation du réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1342;
 - 2° l'appropriation d'un montant de 308 470 000 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme correspondant à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 1342. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit Règlement.
-

CE-2020-1050 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination de madame Olga Farman pour siéger au conseil d'administration de l'*Administration portuaire de Québec* - **DG2020-022** (Ra-2207)**

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination de madame Olga Farman à titre de représentante de la Ville de Québec pour siéger au conseil d'administration de l'*Administration portuaire de Québec*, à compter du 20 juin 2020.

CE-2020-1051 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur le versement de la participation financière de la Ville aux fins des travaux de mise aux normes de ponts ferroviaires et de passages à niveau de la partie de la 18^e Rue incluse au réseau artériel à l'échelle de l'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1348 - **TM2020-114** (Ra-2207)**

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur le versement de la participation financière de la Ville aux fins des travaux de mise aux normes de ponts ferroviaires et de passages à niveau de la partie de la 18^e Rue incluse au réseau artériel à l'échelle de l'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1348;
- 2° l'appropriation d'un montant de 1 760 000 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du

montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 1348. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

CE-2020-1052 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le paiement des dépenses relatives aux services techniques requis pour le maintien de la fluidité ferroviaire lors des travaux préparatoires sur l'emprise de la voie ferrée avec le *Canadien National*, pour la reconstruction de la structure ferroviaire située sur la 1^{ère} Avenue, dans le cadre du projet de *Réseau structurant de transport en commun* ainsi que de la structure de la 18^e Rue (Dossier 73068) - **AP2020-466** (CT-2486552) — (Ra-2207)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'appropriation, à même les sommes prévues au budget de fonctionnement, en paiement comptant d'immobilisations d'agglomération, d'un montant de 2 440 000 \$ pour une partie des travaux de la structure de la 18^e Rue;
 - 2° l'autorisation du paiement des dépenses relatives aux services techniques requis pour le maintien de la fluidité ferroviaire lors des travaux préparatoires sur l'emprise de la voie ferrée avec le *Canadien National* pour la reconstruction de la structure ferroviaire située sur la 1^{ère} Avenue, dans le cadre du projet de *Réseau structurant de transport en commun* ainsi que de la structure de la 18^e Rue;
 - 3° l'autorisation au directeur du Bureau de projet du réseau structurant de transport en commun et au directeur du Service du transport et de la mobilité intelligente de signer tous les documents appropriés pour autoriser le paiement.
-
-

CE-2020-1053 Avenant à l'entente entre la Ville de Québec et *EXMURO arts publics*, relative au versement d'une somme annuelle pour la création et la réalisation d'une grande exposition d'art public éphémère extérieure en 2020, 2021 et 2022 (Dossier 64780) - **AP2020-290** (CT-AP2020-290) — (Ra-2207)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'autoriser :

- 1° la conclusion de l'avenant à l'entente entre la Ville de Québec et *EXMURO arts publics*, relative à la réalisation de l'événement *Passages Insolites* en 2020, 2021 et 2022, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit avenant joint en annexe au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2021 et 2022 par les autorités compétentes;
 - 2° la directrice du Bureau des grands événements et l'assistant-greffier de la ville à signer ce même.
-

CE-2020-1054 Entente entre la Ville de Québec et le *Festival de cinéma de la ville de Québec*, relative au versement d'une somme pour l'opération et la diffusion de contenu cinématographique et culturel présenté sur le territoire de la ville de Québec à l'été 2020 (Dossier 73998) - AP2020-447 (CT-AP2020-447) — (Ra-2207)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et le *Festival de cinéma de la ville de Québec*, relative au versement d'une somme maximale de 835 000 \$ (plus TPS et TVQ applicables) pour l'opération et la diffusion de contenu cinématographique et culturel sur le territoire de la ville de Québec à l'été 2020, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° d'approprier la somme de 876 650 \$ à même la *Réserve financière favorisant la réalisation de grands événements et de projets spéciaux relevant de la compétence de proximité de la Ville* (R.V.Q. 2262, modifié par le R.V.Q. 2563) pour l'opération et la diffusion de contenu cinématographique et culturel sur le territoire de la ville de Québec à l'été 2020.

CE-2020-1055 Avenant à l'entente entre la Ville de Québec et *Défilé de la Saint-Patrick de Québec*, relativement à la réalisation de l'événement *Défilé de la Saint-Patrick* en 2020 - BE2020-030 (Ra-2207)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'autoriser la conclusion de l'avenant à l'entente entre la Ville de Québec et *Défilé de la Saint-Patrick de Québec*, relative à la réalisation de l'événement *Défilé de la Saint-Patrick* en 2020, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit avenant joint au sommaire décisionnel.

CE-2020-1056 Versement d'une deuxième tranche d'aide financière au *Groupe Danse Partout inc. (Maison pour la danse de Québec)* et au *Théâtre Le Diamant* en lien avec l'axe 14 de l'*Entente de développement culturel 2018-2020* - Versement d'une aide financière au *Théâtre Le Diamant* pour le fonctionnement de l'organisme - CU2020-018 (CT-2467250) — (Ra-2207)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'autoriser le versement :

- 1° d'une deuxième tranche d'aide financière totalisant 100 000 \$ aux deux organismes visés en lien avec l'axe 14 de l'*Entente de développement culturel 2018-2020*, soit une somme de 50 000 \$ au *Théâtre Le Diamant* et une somme de 50 000 \$ au *Groupe Danse Partout inc. (Maison pour la danse de Québec)*;
- 2° d'une aide financière de 50 000 \$ au *Théâtre Le Diamant* pour le fonctionnement de l'organisme.

CE-2020-1057 Entente triennale entre la Ville de Québec et la *Société littéraire et historique de Québec*, relative au versement d'une subvention annuelle pour soutenir les activités de l'organisme au *Morrin Centre* pour les années 2020, 2021 et 2022 - CU2020-021 (CT-2477901) — (Ra-2207)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'autoriser :

- 1° la conclusion d'une entente triennale entre la Ville de Québec et la *Société littéraire et historique de Québec*, relative au versement d'une subvention annuelle de 25 000 \$ pour les années 2020, 2021 et 2022, en vue de soutenir les activités de l'organisme, selon des conditions substantiellement conformes à celles prévues à ladite entente jointe au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2021 et 2022 par les autorités compétentes;
- 2° la directrice du Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales et le greffier de la Ville à signer cette même entente.

CE-2020-1058 Autorisation au conseil de l'Arrondissement de Beauport - Engagement de crédit relatif aux ententes triennales entre la Ville de Québec et *Maison des jeunes de Beauport Est, Maison des jeunes de Beauport Ouest* et *TRIP Jeunesse Beauport*, relatives au versement d'un soutien financier pour les années 2020, 2021 et 2022 afin de soutenir leurs activités - LS2020-112 (CT-2484083) — (Ra-2207)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'autoriser le conseil de l'arrondissement de Beauport à engager le crédit de la Ville, relativement à la conclusion, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2021 et 2022 par les autorités compétentes, d'une entente triennale entre la Ville de Québec et :

- 1° *Maison des jeunes de Beauport Ouest*, relative au versement d'un soutien financier de 6 750 \$ pour les années 2020, 2021 et 2022, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel;
 - 2° *Maison des jeunes de Beauport Est*, relative au versement d'un soutien financier de 38 250 \$ pour les années 2020, 2021 et 2022, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à cette même entente;
 - 3° *TRIP Jeunesse Beauport*, relative au versement d'un soutien financier de 61 000 \$ pour les années 2020, 2021 et 2022, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à cette même entente.
-

CE-2020-1059 Adoption du *Règlement sur le programme de subvention visant la restauration de bâtiments à valeur patrimoniale ou situés dans des secteurs patrimoniaux*, R.V.Q. 2868 - **PA2020-070** (Ra-2207)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'adopter le *Règlement sur le programme de subvention visant la restauration de bâtiments à valeur patrimoniale ou situés dans des secteurs patrimoniaux*, R.V.Q. 2868.

CE-2020-1060 Adoption du *Règlement sur le remplacement des branchements privés d'eau potable en plomb et sur le programme de subvention s'y rattachant*, R.V.Q. 2884 - **TE2020-010** (Ra-2207)

Mesdames les conseillères Marie-Josée Savard et Émilie Villeneuve déclarent qu'elles ont directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, elles s'abstiendront de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci. Elles quittent la séance à 08 h 42.

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'adopter le *Règlement sur le remplacement des branchements privés d'eau potable en plomb et sur le programme de subvention s'y rattachant*, R.V.Q. 2884.

Mesdames les conseillères Marie-Josée Savard et Émilie Villeneuve reviennent à la séance. Il est 08 h 43.

CE-2020-1061 Adoption du *Règlement modifiant le Règlement sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à la tarification du permis d'amuseur public*, R.V.Q. 2892 - **BE2020-051** (Ra-2207)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification des biens et de services et les autres frais relativement à la tarification du permis d'amuseur public*, R.V.Q. 2892.

CE-2020-1062 Approbation de l'avenant à l'entente entre la Ville de Québec et le Conseil de la culture de la région de Québec, relative à la réalisation de l'événement *Printemps de la musique* en 2020 - BE2020-029 (Ra-2207)

Il est résolu que le comité exécutif autorise :

- 1° la conclusion de l'avenant à l'entente entre la Ville de Québec et le *Conseil de la culture de la région de Québec*, relative à la réalisation de l'événement *Printemps de la musique* en 2020, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit avenant joint au sommaire décisionnel;
 - 2° la directrice du Bureau des grands événements et le greffier de la Ville à signer ledit avenant.
-

CE-2020-1063 Aide financière au *Concours de musique de la Capitale*, à titre d'assistance, afin de soutenir une activité structurante intermédiaire d'arrondissement en 2020 - BE2020-033 (CT-2483698) — (Ra-2207)

Il est résolu que le comité exécutif verse une aide financière pour une somme maximale de 6 000 \$, à titre d'assistance, à *Concours de musique de la Capitale*, pour l'activité structurante intermédiaire d'arrondissement dans le cadre de la tenue de l'événement *Concours de musique de la Capitale* en 2020.

CE-2020-1064 Subvention, à titre d'assistance, au *Mouvement national des Québécoises et des Québécois* dans le cadre de la tenue de la *Fête nationale du Québec* en 2020 - BE2020-035 (CT-2483881) — (Ra-2207)

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° verse une subvention de 35 000 \$, à titre d'assistance, au *Mouvement national des Québécoises et des Québécois* dans le cadre de la tenue de l'événement *Fête nationale du Québec* en 2020, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à la lettre d'entente jointe au sommaire décisionnel;
 - 2° autorise la directrice du Bureau des grands événements à signer ladite lettre d'entente.
-

CE-2020-1065 Entente entre la Ville de Québec et la *Corporation des fêtes historiques de Québec*, relative au versement d'une subvention, à titre d'assistance, dans le cadre de l'organisation de l'événement *Les Fêtes de la Nouvelle-France* en 2020 - BE2020-036 (CT-2483913) — (Ra-2207)

Il est résolu que le comité exécutif autorise:

- 1° la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et la *Corporation des fêtes historiques de Québec*, relative au versement d'une subvention maximale de 52 000 \$, à titre d'assistance, dans le cadre de l'organisation de l'événement *Les Fêtes de la Nouvelle-France* en 2020, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite lettre d'entente jointe au sommaire décisionnel;
 - 2° la directrice du Bureau des grands événements et le greffier de la Ville à signer cette même lettre d'entente.
-

CE-2020-1066 Ententes entre la Ville de Québec et deux compagnies de production, relatives aux versements de subventions dans le cadre de l'appel de projets du 21 avril 2020, pour le *Soutien à la production de courts métrages et webséries* - BE2020-037 (CT-2484139) — (Ra-2207)

Il est résolu que le comité exécutif autorise :

- 1° la conclusion de deux ententes entre la Ville de Québec et deux compagnies de production, relatives aux versements de subventions totalisant 80 000 \$ dans le cadre de l'appel de projets du 21 avril 2020, pour le *Soutien à la production de courts métrages et webséries*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées auxdites ententes jointes au sommaire décisionnel;
 - 2° la directrice du Bureau des grands événements et le greffier de la Ville à signer ces mêmes ententes.
-

CE-2020-1067 Avenant à l'entente entre la Ville de Québec et *Mon Art Québec*, relative à la réalisation de l'événement *Championnat international de karaté Québec Open*, en 2020 - BE2020-038 (Ra-2207)

Il est résolu que le comité exécutif autorise :

- 1° la conclusion de l'avenant à l'entente entre la Ville de Québec et *Mon Art Québec*, relative à la réalisation de l'événement *Championnat international de karaté Québec Open* en 2020, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit avenant joint au sommaire décisionnel;
 - 2° la directrice du Bureau des grands événements et le greffier de la Ville à signer ledit avenant.
-

CE-2020-1068 Subvention, à titre d'assistance, aux *Productions Logico* dans le cadre de la tenue de l'événement *Complètement Canada* en 2020 - BE2020-042 (CT-2484596) — (Ra-2207)

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° verse une subvention de 3 500 \$, à titre d'assistance, aux *Productions Logico* dans le cadre de la tenue de l'événement *Complètement Canada* en 2020, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à la lettre d'entente jointe au sommaire décisionnel;
 - 2° la directrice du Bureau des grands événements à signer ladite lettre d'entente.
-

CE-2020-1069 Entente entre la Ville de Québec et *Alternative de vie – Éveil social (AVES)*, relative au versement d'une subvention à la suite des événements liés à la COVID-19, dans le cadre du volet *Soutien aux organismes à but non lucratif et aux entreprises d'économie sociale* du *Fonds régions et ruralité* - DE2020-269 (CT-DE2020-269) — (Ra-2207)

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° approprie une somme maximale de 3 756 \$ à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* du *Fonds régions et ruralité* (FRR), pour le versement d'une subvention dans le cadre du volet *Soutien aux organismes à but non lucratif et aux entreprises d'économie sociale* du *Fonds régions et ruralité*, à titre de *Fonds de roulement d'urgence afin d'atténuer les impacts liés à la pandémie de la COVID-19*;
 - 2° autorise la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Alternative de vie – Éveil social (AVES)*, relative au versement d'une subvention maximale de 3 756 \$, à la suite des événements liés à la *COVID-19*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.
-

CE-2020-1070 Entente entre la Ville de Québec et le *Comité financement Loisirs Beauport*, relative au versement d'une subvention à la suite des événements liés à la COVID-19, dans le cadre du volet *Soutien aux organismes à but non lucratif et aux entreprises d'économie sociale* du *Fonds régions et ruralité* - DE2020-272 (CT-DE2020-272) — (Ra-2207)

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° approprie une somme maximale de 25 000 \$ à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* du *Fonds régions et ruralité* (FRR), pour le versement d'une subvention dans le cadre du volet *Soutien aux organismes à but non lucratif et aux entreprises d'économie sociale* du *Fonds régions et ruralité*, à titre de *Fonds de roulement d'urgence afin d'atténuer les impacts liés à la pandémie de la COVID-19*;
 - 2° autorise la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et le *Comité financement Loisirs Beauport*, relative au versement d'une subvention maximale de 25 000 \$, à la suite des événements liés à la *COVID-19*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.
-

CE-2020-1071 Entente entre la Ville de Québec et le *Centre de prévention du suicide de Québec*, relative au versement d'une subvention à la suite des événements liés à la *COVID-19*, dans le cadre du volet *Soutien aux organismes à but non lucratif et aux entreprises d'économie sociale du Fonds régions et ruralité* - **DE2020-277 (CT-DE2020-277) — (Ra-2207)**

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° approuve une somme maximale de 7 098 \$ à même le fonds lié à la *Politique d'investissement du Fonds régions et ruralité* (FRR), pour le versement d'une subvention dans le cadre du volet *Soutien aux organismes à but non lucratif et aux entreprises d'économie sociale du Fonds régions et ruralité*, à titre de *Fonds de roulement d'urgence afin d'atténuer les impacts liés à la pandémie de la COVID-19*;
- 2° autorise la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et le *Centre de prévention du suicide de Québec*, relative au versement d'une subvention maximale de 7 098 \$, à la suite des événements liés à la *COVID-19*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

CE-2020-1072 Entente entre la Ville de Québec et le *Club de soccer des Rivières de Québec*, relative au versement d'une subvention à la suite des événements liés à la *COVID-19*, dans le cadre du volet *Soutien aux organismes à but non lucratif et aux entreprises d'économie sociale du Fonds régions et ruralité* - **DE2020-301 (CT-DE2020-301) — (Ra-2207)**

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° approuve une somme maximale de 9 374 \$ à même le fonds lié à la *Politique d'investissement du Fonds régions et ruralité* (FRR), pour le versement d'une subvention dans le cadre du volet *Soutien aux organismes à but non lucratif et aux entreprises d'économie sociale du Fonds régions et ruralité*, à titre de *Fonds de roulement d'urgence afin d'atténuer les impacts liés à la pandémie de la COVID-19*;
- 2° autorise la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et le *Club de soccer des Rivières de Québec*, relative au versement d'une subvention maximale de 9 374 \$, à la suite des événements liés à la *COVID-19*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

CE-2020-1073 Entente entre la Ville de Québec et *Amélie et Frédérick, Service d'entraide*, relative au versement d'une subvention à la suite des événements liés à la *COVID-19*, dans le cadre du volet *Soutien aux organismes à but non lucratif et aux entreprises d'économie sociale du Fonds régions et ruralité* - **DE2020-308 (CT-DE2020-308) — (Ra-2207)**

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° approuve une somme maximale de 9 040 \$ à même le fonds lié à la *Politique d'investissement du Fonds régions et ruralité* (FRR), pour le versement d'une subvention dans le cadre du volet *Soutien aux organismes à*

but non lucratif et aux entreprises d'économie sociale du Fonds régions et ruralité, à titre de Fonds de roulement d'urgence afin d'atténuer les impacts liés à la pandémie de la COVID-19;

- 2° autorise la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Amélie et Frédérick, Service d'entraide*, relative au versement d'une subvention maximale de 9 040 \$, à la suite des événements liés à la *COVID-19*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

CE-2020-1074 Entente entre la Ville de Québec et le Centre de valorisation du patrimoine vivant, relative au versement d'une subvention à la suite des événements liés à la COVID-19, dans le cadre du volet Soutien aux organismes à but non lucratif et aux entreprises d'économie sociale du Fonds régions et ruralité - DE2020-317 (CT-DE2020-317) — (Ra-2207)

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° approprie une somme maximale de 5 477 \$ à même le fonds lié à la *Politique d'investissement du Fonds régions et ruralité (FRR)*, pour le versement d'une subvention dans le cadre du volet *Soutien aux organismes à but non lucratif et aux entreprises d'économie sociale du Fonds régions et ruralité*, à titre de *Fonds de roulement d'urgence afin d'atténuer les impacts liés à la pandémie de la COVID-19;*
- 2° autorise la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Centre de valorisation du patrimoine vivant*, relative au versement d'une subvention maximale de 5 477 \$, à la suite des événements liés à la *COVID-19*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

CE-2020-1075 Entente entre la Ville de Québec et la Corporation de loisirs secteur N.D.L., relative au versement d'une subvention à la suite des événements liés à la COVID-19, dans le cadre du volet Soutien aux organismes à but non lucratif et aux entreprises d'économie sociale du Fonds régions et ruralité - DE2020-318 (CT-DE2020-318) — (Ra-2207)

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° approprie une somme maximale de 3 367 \$ à même le fonds lié à la *Politique d'investissement du Fonds régions et ruralité (FRR)*, pour le versement d'une subvention dans le cadre du volet *Soutien aux organismes à but non lucratif et aux entreprises d'économie sociale du Fonds régions et ruralité*, à titre de *Fonds de roulement d'urgence afin d'atténuer les impacts liés à la pandémie de la COVID-19;*
- 2° autorise la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et la *Corporation de loisirs secteur N.D.L.*, relative au versement d'une subvention maximale de 3 367 \$, à la suite des événements liés à la *COVID-19*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

CE-2020-1076 Entente entre la Ville de Québec et la *Coopérative artistique du quartier*, relative au versement d'une subvention à la suite des événements liés à la COVID-19, dans le cadre du volet *Soutien aux organismes à but non lucratif et aux entreprises d'économie sociale* du *Fonds régions et ruralité* - **DE2020-335 (CT-DE2020-335) — (Ra-2207)**

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° approuve une somme maximale de 6 857 \$ à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* du *Fonds régions et ruralité* (FRR), pour le versement d'une subvention dans le cadre du volet *Soutien aux organismes à but non lucratif et aux entreprises d'économie sociale* du *Fonds régions et ruralité*, à titre de *Fonds de roulement d'urgence afin d'atténuer les impacts liés à la pandémie de la COVID-19*;
- 2° autorise la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et la *Coopérative artistique du quartier*, relative au versement d'une subvention maximale de 6 857 \$, à la suite des événements liés à la COVID-19, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

CE-2020-1077 Entente entre la Ville de Québec et la *Société St-Vincent de Paul (SSVP) de Québec*, relative au versement d'une subvention à la suite des événements liés à la COVID-19, dans le cadre du volet *Soutien aux organismes à but non lucratif et aux entreprises d'économie sociale* du *Fonds régions et ruralité* - **DE2020-336 (CT-DE2020-336) — (Ra-2207)**

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° approuve une somme maximale de 25 000 \$ à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* du *Fonds régions et ruralité* (FRR), pour le versement d'une subvention dans le cadre du volet *Soutien aux organismes à but non lucratif et aux entreprises d'économie sociale* du *Fonds régions et ruralité*, à titre de *Fonds de roulement d'urgence afin d'atténuer les impacts liés à la pandémie de la COVID-19*;
- 2° autorise la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et la *Société St-Vincent de Paul (SSVP) de Québec*, relative au versement d'une subvention maximale de 25 000 \$, à la suite des événements liés à la COVID-19, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

CE-2020-1078 Entente entre la Ville de Québec et *Au Revend Dons*, relative au versement d'une subvention à la suite des événements liés à la COVID-19, dans le cadre du volet *Soutien aux organismes à but non lucratif et aux entreprises d'économie sociale* du *Fonds régions et ruralité* - **DE2020-348 (CT-DE2020-348) — (Ra-2207)**

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° approuve une somme maximale de 14 214 \$ à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* du *Fonds régions et ruralité* (FRR), pour le versement d'une subvention dans le cadre du volet *Soutien aux organismes à*

but non lucratif et aux entreprises d'économie sociale du Fonds régions et ruralité, à titre de Fonds de roulement d'urgence afin d'atténuer les impacts liés à la pandémie de la COVID-19;

- 2° autorise la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Au Revend Dons*, relative au versement d'une subvention maximale de 14 214 \$, à la suite des événements liés à la *COVID-19*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

CE-2020-1079 Subvention au Centre R.I.R.E. 2000, pour la réalisation de projets dans le cadre des camps de jour 2020 - LS2020-056 (CT-2484055) — (Ra-2207)

Il est résolu que le comité exécutif verse une subvention de 23 300 \$ au *Centre R.I.R.E. 2000*, pour la réalisation de projets dans le cadre des camps de jour 2020.

CE-2020-1080 Ordonnance autorisant la consommation d'alcool et l'utilisation d'un appareil de cuisson dans certains lieux publics - LS2020-147 (Ra-2207)

Il est résolu que le comité exécutif adopte l'ordonnance numéro 3 autorisant la consommation d'alcool et l'utilisation d'un appareil de cuisson dans certains lieux publics, jointe au sommaire décisionnel.

La séance est levée à 08 h 50

Marie-Josée Savard
Vice-présidente

Sylvain Ouellet
Greffier

SO/ir